

SEANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2011

**Membres en
exercice : 18**
Présents : 10
Votants : 12

Le 28 septembre deux mille onze, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PREIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean Pierre MANCEAU.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/09/2011

Présents : MM. MANCEAU Jean-Pierre, DANEY Bernard, Mme. PALLAS Marie Hélène, MM SINET Franck, FAUGERE Didier, Mme

MARTIN RUIZ Véronique, Mme DUMAS Sonia, MM COULAUD Christian, LUCAS Claude, Mme GUTIERREZ Michelle.

Absents représentés : Mme PERRIAT Laurence par M DANEY Bernard, Mlle CABALE Fabienne par Mme GUTIERREZ Michelle.

Absents : M CORSELIS Robert, M ROULLEUX Maurice, M GUILLOT DE SUDUIRAUT Olivier, M LECOMTE Jean Michel, M. PRADALIER Francis.

Excusés : MM BAPSALLE Jean Gilbert.

Invités : M LINKE Aurélien (fonctionnaire territorial), Mme LEGOFF Valérie (architecte)
M FAUGERE Didier est désigné secrétaire de séance.

Conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire :

Date de la décision	Objet de la décision	Montant HT
25/07/2011	EP Lot Couleyre et Espiet	2 098.20 € HT
25/07/2011	Mission de Maitrise d'œuvre aménagement carrefour Boutoc SERVICAD	9 950 € HT
25/07/2011	Avenant restructuration et extension espaces d'activités sportives	Lot 4 Menuiserie extérieure MIROITERIE DU SO Moins value – 1 500 € HT Lot 2 Charpente ETS LAURENT Plus value 6 485 € HT
08/08/2011	Terrassement nivellement Citystade	1 015 € HT
09/08/2011	Remplacement cumulus cantine	1 451 € HT
30/08/2011	Marché de Travaux de restructuration des locaux associatifs du Haire	Lot 01 Gros oeuvre CHAVALUX 24 000 € HT Lot 02 menuiserie bois NIETO 41 701.84 € HT Lot 03 Platerie : Faux plafonds GETTONI 21 450 € HT Lot 04 carrelage VINET 12 219.10 € HT Lot 05 Peinture MATE 8 060.80 € HT Lot 06 couverture zinguerie LAURENT 11 488.57 € HT Lot 07 Electricité / chauffage PASTORINO 40 965 € HT Lot 08 ventilation / plomberie PLOMBIER DU MOULIN

		20 733 € HT
01/09/2011	Fournitures accueil périscolaires MAJUSCULES	707.77 € HT
23/09/2011	Quittance de règlement de sinistre vol des tronçonneuses	266.40 €
23/09/2011	Quittance de règlement de sinistre réparation mat EP av de la République	902.62 € HT

DELIBERATION N°057-2011 :
DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U)
DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 04/02/2002, le Conseil Municipal a décidé de l'institution d'un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et NA du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) de la Commune.

Monsieur le Maire donne lecture des demandes d'intention d'aliéner reçues, situées dans ces zones là :

Date réception	Propriétaire	Notaire	Cadastre
04/08/2011	MORCELLO Jean Luc	Me André PEYRESNLANQUES	Section B n° 1574, 1439, 1575 Bordessoule Ouest 1498 m_
25/08/2011	DUBOURG Jérôme	Me Chantal LALANNE	Section A n° 550 Henri de Bournazel 75 m_
01/09/2011	LACHAUD Serge	SCP DEVEZE BENTEJAC HADDAD	Section E n°851, 852 Rue Frères Avril 789 m_
16/09/2011	Consorts LACOSTE	Maître ORSONI, ESCHAPASSE, SARRAZIN- MATOUS, MAMONTOFF	Section B n°1535, 1537 Guillem du Rey 281 m_
26/09/2011	SABOUA Marc, BOULANGE Marie	SCP DEVEZE BENTEJAC HADDAD	Section E n°115 Route de la Gare 737 m_

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles désignées ci-dessus.

DELIBERATION N°058-2011 :
PLAN LOCAL D'URBANISME :
Délibération tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil les conditions dans lesquelles le P.L.U a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe et présente le projet de P.L.U.

Le Conseil municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-9 et R 123-18,

Vu la délibération en date du 16 février 2010 prescrivant l'élaboration du PLU et les modalités de concertation retenues,

Vu la délibération en date du 04 mai 2010 concernant le débat sur les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable,

Vu le projet de P.L.U. et notamment le rapport de présentation, le règlement, les documents graphiques et les annexes, ainsi que le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Vu les éléments du porter à la connaissance transmis par le représentant de l'État dans le département,

Vu la concertation avec la population qui s'est tenu sous la forme suivante :

- informations dans le bulletin municipal
- informations sur le site Internet de la Commune,
- tenue d'un registre en Mairie,
- informations dans la presse locale

Considérant que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

1 – de tirer le bilan de la concertation : aucune remarque n'ayant été recensée au registre mis à disposition du public et aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure.

2 – d'arrêter le projet de P.L.U. de la commune de PREIGNAC

3 – que le projet de PLU sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du PLU, au titre des articles L 121-14 et L 123-6 du Code de l'Urbanisme.

4 – que les Présidents des associations agréées en application de l'article L 121-5 pourront en prendre connaissance à la mairie, s'ils le demandent.

Conformément à l'article R 123.18 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois ou au siège de l'EPCI compétent, et dans ce cas dans les communes membres concernées.

DELIBERATION N°059-2011 :

TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES AUX QUARTIERS PERRETTE, BAPSALLE ET BRIATTE :

Délibération financière.

Reçu à la sous-préfecture de LANGON le 28/09/2011.
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 03/10/2011.
Le Maire : J.P. MANCEAU

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier Projet établi par le Cabinet Merlin concernant l'extension du réseau de collecte des eaux usées en direction des hameaux de PERRETTE, BAPSALLE et BRIATTE

Il précise qu'il serait souhaitable d'ajouter la fin du secteur du Haire et le clos du BOUYREOU comme tranche conditionnelle.

Il en ressort que le montant dépense pour raccorder ces secteurs au réseau collectif est de 549 000,00 HT. Monsieur le Maire précise que le début des travaux est prévu pour courant janvier.

Ce dossier est à déposer auprès de l'Agence de l'Eau et Le Conseil Général pour obtention d'une aide financière pour réalisation de ce projet. Compte tenu de l'incertitude actuelle pour obtention des aides octroyées par ces financeurs, le plan de financement prévisionnel des travaux à réaliser s'établit de la façon suivante.

- Tranche ferme (desserte des quartiers Perrette, Briatte, Bapsalle):	437 600 €
- Tranche conditionnelle (desserte clos du Bouyérou)	111 400 €
- Total :	549 000,00 HT
- Subvention CONSEIL GENERAL (20%):	109 800 €
- Subvention Agence de l'Eau : (25 %) :	137 250 €
- Autofinancement :	52 750 €
- Emprunt :	250 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité des membres présents et représentés** :

- **Approuve la consistance technique des travaux prévus suivant plans et devis établis par le Maître d'Œuvre;**

- **S'engage à adhérer à la charte de qualité de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et à réaliser les travaux selon les critères énoncés dans la charte;**

- **S'engage à respecter les critères de développement durable énoncés dans le dossier projet;**

- **Sollicite l'attribution de la subvention du Conseil Général de la Gironde;**

- **Sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne;**

- **Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches utiles auprès d'un établissement bancaire et signer le contrat de l'emprunt prévu au plan de financement prévisionnel;**

- **S'engage à mettre en place chaque année les ressources nécessaires au remboursement des annuités et à l'exécution des travaux d'entretien des ouvrages, et le cas échéant, du matériel.**

DELIBERATION N°060-2011

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE.

Modifications à compter du 01/10/2011.

Reçu à la sous-préfecture de LANGON le 28/09/2011.
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 03/10/2011.
Le Maire : J.P. MANCEAU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu le décret n°2006-1691 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Vu l'avis favorable de la Commission administrative paritaire en date du 25 mai 2011 concernant l'avancement de grade de Mesdames CLOUET Marie France et SAUCE Christine au poste d'adjoint technique principal de 2eme classe.

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 31 août 2011,

Considérant qu'il est nécessaire de créer deux postes d'adjoint technique principal de 2eme classe à temps complet 35/35eme

Cela induit également la suppression de certains postes :

- deux postes d'adjoint technique 1ere classe

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De créer à compter du 01/10/2011 deux postes d'adjoint technique principal de 2eme classe à temps complet 35/35eme.
- De supprimer deux postes d'adjoint technique 1ere classe
- De modifier le tableau des effectifs comme suit :

FILIERES GRADES	SITUATION	NOUVELLE SITUATION
<u>Filière administrative</u>	Au 01/07/2010	Au 01/10/2011
Attaché	1	1
Rédacteur	1	1
Adjoint Administratif principal 1ere classe	0	0
Adjoint administratif 1ere classe	1	1
Adjoint administratif 2eme classe	1	1
<u>Filière technique</u>	Au 01/07/2010	Au 01/10/2011
Adjoint technique principal 2eme classe	2	4
Adjoint technique 1ere classe	4	2
Adjoint technique 2eme classe	6	6
Adjoint technique 2eme classe TNC -28H	2	2
<u>Filière culturelle</u>	Au 01/07/2010	Au 01/10/2011
Adjoint du patrimoine 2eme classe TNC 28H	0	0
<u>Filière ATSEM</u>	au 01/07/2010	au 01/10/2011
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	1	1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2011.

DELIBERATION N°061-2011
SUBVENTION A L'INSTITUT BERGONIE.

Monsieur le Maire fait lecture aux membres du Conseil Municipal d'une lettre de l'institut Bergonié en date d'aout 2011 sollicitant une subvention exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer à l'institut Bergonié une subvention d'un montant de 500 €.**

Cette dépense sera imputée au compte 6574 du budget en cours.

Reçu à la sous préfecture de LANGON le 28/09/2011.
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 03/10/2011.
Le Maire : J.P. MANCEAU

DELIBERATION N°062-2011
DECISION MODIFICATIVE : SERVICE COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT:
Virement de crédit n°2

Objet : raccordement tout à l'égout :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **ACCEPTÉ, à l'unanimité des membres présents et représentés** de procéder au virement de crédits suivant sur le budget :

CREDITS A OUVRIR

CHAP	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
21	21	12	Raccordement TAE	3 000.00

CREDITS A REDUIRE

CHAP	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
23	2315	15	Assainissement LAMOTHE	-3 000.00

Reçu à la sous préfecture de LANGON le 28/09/2011.
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 03/10/2011.
Le Maire : J.P. MANCEAU

DELIBERATION N°063-2011**DECISION MODIFICATIVE : Budget communal : Virement de crédit n°2****Objet : Aménagement des murs du cimetière:**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **ACCEPTÉ, à l'unanimité des membres présents et représentés** de procéder au virement de crédits suivant sur le budget :

CREDITS A OUVRIR

CHAP	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
21	2128	265	Agencement, aménag terrain	6 000.00

CREDITS A REDUIRE

CHAP	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
23	2313	259	construction	-6 000.00

Reçu à la sous-préfecture de LANGON le 28/09/2011.
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 03/10/2011.
Le Maire : J.P. MANCEAU

DELIBERATION N°064-2011**DECISION MODIFICATIVE : Budget communal : Virement de crédit n°3****Objet : subvention à l'institut Bergonié:**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **ACCEPTÉ**, de procéder au virement de crédits suivant sur le budget :

CREDITS A OUVRIR

CHAP	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
65	6574		Subvention aux associations	500.00

CREDITS A REDUIRE

CHAP	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
022	022		Dépenses imprévues	-500.00

Reçu à la sous-préfecture de LANGON le 28/09/2011.
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 03/10/2011.
Le Maire : J.P. MANCEAU

DELIBERATION N°065-2011

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR CHARGES DES FONCTIONS DE RECEVEURS DES COMMUNES.

Monsieur le Maire expose à ses collègues du Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics.

Le Conseil Municipal, considérant que les services rendus par Madame DEMANGE Annie, receveur, en sa qualité de conseiller économique et financier de la Commune de PREIGNAC, décide à **l'unanimité des membres présents et représentés** de lui allouer, pour la période de sa gestion, l'indemnité de conseil au taux plein et conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé.

Le Conseil Municipal décide également de lui verser l'indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires institués par le même arrêté.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Inauguration du citystade :** Monsieur le Maire informe ces collègues du Conseil Municipal que l'inauguration du citystade aura lieu le 15 octobre à 10H30.
- **Fermeture de la pharmacie MARTIN RUIZ :** Monsieur le Maire tient à remercier Mme MARTIN RUIZ pour le travail qu'elle a effectué auprès des preignacais. Il regrette que la pharmacie ne doive fermer.
- **Ramassage des ordures ménagères :** Madame GUTIERREZ Michelle souhaite exprimer le mécontentement d'une partie de la population quant à la qualité des containers et à la fréquence du ramassage. En effet, elle a déjà constaté la prolifération d'asticots. Monsieur le Maire répond que ces containers sont fabriqués en Grèce et que la Communauté de Communes compétente en la matière rencontre énormément de difficultés avec l'entreprise titulaire du marché. Il annonce qu'une rencontre est organisée avec le Président de la CDC pour discuter de ces problèmes avec l'entreprise. Madame DUMAS Sonia reconnaît que ces poubelles sont rapidement pleines mais s'étonne de la prolifération d'asticots. Monsieur le Maire admet que l'étude a mal été réalisée car elle estimait qu'un ramassage toutes les deux semaines serait suffisant. Cependant, il informe l'assemblée qu'un passage supplémentaire coûterait 140 000 € par an. Monsieur DANNEY Bernard ajoute l'ambassadrice du tri de la CDC a résolu les problèmes de collecte dans certains quartiers.

La séance est levée à 19H40.

MANCEAU Jean Pierre		CABALE Fabienne (procuration)	
DANEY Bernard		PERRIAT Laurence (procuration)	
PALLAS Marie Hélène		DUMAS Sonia	
SINET Franck		COULAUD Christian	
FAUGERE Didier		LUCAS Claude	
MARTIN RUIZ Véronique		GUTIERREZ Michèle	